

# Histoire du bureau central d'assistance de Lausanne

Autor(en): **Clerc, Martine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **117 (2009)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514289>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Martine Clerc

# HISTOIRE DU BUREAU CENTRAL D'ASSISTANCE DE LAUSANNE

Le Bureau central d'assistance (BCA) de Lausanne, service social privé, est créé en 1910 et rattaché, en 1961, au Centre social des Églises protestantes de Lausanne. Cet article, issu d'un travail de mémoire à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, trace quelques pistes pour une histoire de cette association<sup>1</sup>. Quels étaient les buts et finalités du BCA? Quelles étaient ses activités?<sup>2</sup> L'étude de cette association doit également contribuer à éclairer l'histoire de l'assistance privée mais aussi publique (les deux étant longtemps étroitement liées) autour d'une question centrale, celle du contrôle et de la surveillance des pauvres. Le but de ces contrôles doit assurer le tri entre « bons » et « mauvais » pauvres, et ils se traduisent par des « pratiques [...] dominées par deux vecteurs fondamentaux, la relation de proximité entre ceux qui assistent et qui sont assistés, d'une part, l'incapacité de travailler, d'autre part »<sup>3</sup>.

## Création du BCA: sous le signe des contrôles

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses institutions charitables sont actives dans la lutte contre la pauvreté à Lausanne, dans le but déclaré de mieux organiser la bienfaisance au sein de la ville. En effet, les personnes travaillant dans ce domaine soutiennent que le manque de coordination a « souvent pour effet de favoriser la paresse ou le mensonge et d'entretenir la misère au lieu de la guérir »<sup>4</sup>. Une étude, préconisant la centralisation de l'assistance à Lausanne, présentée à la Société vaudoise

1 Martine Clerc, *Histoire du Bureau central d'assistance de Lausanne 1910-1961. Du « bon pauvre » au « bénéficiaire méritant », le passé révélateur du présent*, Lausanne: ÉÉSP, 2006.

2 Outre quelques documents relatifs à la fusion du BCA avec le Centre social des Églises protestantes de Lausanne, émanant des archives privées du Centre social protestant, la quasi-totalité des sources utilisées pour constituer l'historique de ce service proviennent du fonds d'archives du BCA (P Bureau central d'assistance), déposé aux Archives cantonales vaudoises (ACV).

3 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris: Gallimard, 1995, p. 97.

d'utilité publique, est à l'origine de la création du BCA de Lausanne, le 22 novembre 1910.

Cette institution est née d'une fusion entre l'Association des amies des pauvres, le Bureau central de bienfaisance, la Société pour la répression des abus de la mendicité et le Bûcher de bienfaisance. Le but annoncé de cette nouvelle organisation est « de réprimer les abus de la mendicité et de contribuer au soulagement et au relèvement des nécessiteux par une judicieuse organisation de la charité publique et privée »<sup>5</sup>.

L'association s'intéresse aux pauvres de passage et ceux domiciliés à Lausanne, en distinguant nettement ces deux formes d'assistance. « Les passants sont reçus à l'Asile de nuit, qui les héberge le temps jugé nécessaire pour chercher du travail dans la commune, afin qu'ils n'aient pas besoin de mendier »<sup>6</sup>. En ce qui concerne les nécessiteux<sup>7</sup> domiciliés en ville, qui ne sont pas bourgeois de Lausanne<sup>8</sup>, le BCA s'efforce de secourir ceux dont « personne ne prend soin ». L'association cherche également à réunir des renseignements sur leur situation, en collaborant avec les Églises et sociétés charitables de la ville, afin qu'un même assisté ne soit plus secouru par plusieurs associations « s'ignorant les unes les autres »<sup>9</sup>.

Les ressources financières du BCA dépendent des subventions de la commune de Lausanne et des cotisations annuelles des membres de l'association, ainsi que des dons et legs de la population lausannoise.

Le BCA n'est pas « création d'Église », mais une œuvre laïque, d'inspiration chrétienne. Aucune exigence quant à la confession des bénéficiaires et à celle des membres de l'association n'est posée dans ses statuts. Cependant, l'influence de l'Église protestante est présente dans les écrits du BCA, qui témoignent d'une philosophie étroitement liée aux valeurs chrétiennes, fortement ancrées dans la société de l'époque.

4 (Note de la p. 257.) ACV, *Rapport du Bureau central d'assistance de Lausanne sur le premier exercice du 22 novembre 1910 au 30 juin 1911*, p. 1.

5 *Ibid.*, pp. 23-24 [statuts].

6 *Ibid.*

7 Pour une meilleure lisibilité, le genre masculin est utilisé dans cet article pour désigner les hommes et les femmes, qui sont nombreuses à solliciter l'assistance du BCA.

8 Ces personnes ne sont donc pas aidées par l'assistance publique, qui ne concerne que les bourgeois de la commune.

9 ACV, *Rapport du Bureau central d'assistance de Lausanne sur le premier exercice du 22 novembre 1910 au 30 juin 1911*, pp. 22-23 [statuts].

## Débuts du BCA : la visite du pauvre

Dès sa création, le souci de la répression des abus de la mendicité est très présent dans les activités du BCA et le contrôle est de mise. En effet, l'association consacre une large partie de son temps à la prise de renseignements sur la situation des « demandeurs », afin de s'assurer de la réelle nécessité de l'octroi de secours. À ce propos, il est inscrit dans le premier rapport d'activité du comité que :

« Quelques mendiants ont crié à l'inquisition. Mais c'étaient précisément ceux que la création de notre Bureau allait gêner dans leur exploitation de la charité publique. Les pauvres honnêtes ont compris que nous ne leur voulions que du bien et ils ont donné volontiers les indications précises que nous leur demandions. [...] C'est dans la mesure où nous serons renseignés sur ce que les pauvres reçoivent et où, avant de donner quoi que ce soit, les personnes généreuses voudront bien nous demander de leur communiquer ce que nous savons, qu'on parviendra à éviter les abus et à consacrer d'autant plus d'argent au soulagement des misères réelles. »<sup>10</sup>

Lors de ses premières années d'existence, les activités du BCA sont principalement prises en charge par la direction, confiée au pasteur Maurice Bauverd-Demiéville. Comme le montre la citation suivante, l'activité de ce dernier est très axée sur la surveillance et le contrôle des pauvres, notamment à travers les visites à domicile :

« Votre Directeur, le matin, allait à domicile visiter les nécessiteux, établissait les dossiers, recevait de 11 à 12 heures les sollicitateurs dans son bureau; [...] l'après-midi il faisait d'autres visites, expédiait sa correspondance qui devint rapidement importante, recevait à nouveau de 5 à 6 heures – on ne disait pas encore de 17 à 18 heures – et le soir, régulièrement pendant les deux premières années, moins souvent dans la suite, il aidait le personnel de l'Asile de nuit à recevoir les pauvres passants. Assez fréquemment aussi des membres de notre comité venaient donner un coup de main. »<sup>11</sup>

La « visite du pauvre » est formalisée par le baron Joseph-Marie de Gérando, dans un ouvrage de 1820, en méthode d'observation et d'intervention, afin de reconnaître l'« indigence réelle »<sup>12</sup>. Cette pratique de se rendre au domicile des personnes doit donc permettre de distinguer les « bons » et les « mauvais » pauvres, par une proximité permettant la connaissance et le contrôle des indigents.

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 8-9.

<sup>11</sup> ACV, *Rapport du Bureau Central d'Assistance de Lausanne. Un quart de siècle d'activité 1910-1934*, p. 9.

<sup>12</sup> Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris: Albin Michel, 1994, p. 204. Joseph-Marie Gérando, *Le visiteur du pauvre*, Paris: Louis Colas Treuttel et Wurtz, 1820.

Dans les premières publications du BCA, le contrôle n'est jamais objet de critiques. Dans ce domaine d'action, le recours à des mesures de contrôle paraît, en effet, communément admis et nécessaire, afin de distribuer les secours à bon escient. À cette période, le BCA semble adhérer à des valeurs de l'ordre de la conduite morale « juste », déterminée par la doctrine religieuse; et admettant la réprimande des comportements qui s'en écartent. À titre d'exemple, l'association collabore fréquemment avec la police afin d'obtenir des renseignements sur la situation des assistés, fouille les passants reçus à l'Asile de nuit ou encore appose son sceau sur leurs documents.

### **Première Guerre mondiale : nouvelle organisation, vieux principes**

Dès la déclaration de la Première Guerre mondiale, les activités du BCA subissent déjà certaines modifications. En effet, le 4 août 1914, la Municipalité de Lausanne convoque les représentants de différentes associations charitables pour la création du Comité central de secours (CCS) de la ville de Lausanne. L'objectif de ce groupement, constitué pour la durée de la guerre, est de prendre en main l'organisation de l'assistance, afin de centraliser encore davantage les efforts. Durant cette période, les activités du BCA et du CCS se confondent. Le but premier du CCS est de « donner à manger aux miséreux »<sup>13</sup>, par la distribution de secours en nature consistant principalement en soupe, pain, lait, combustibles, sabots, babouches et souliers. La distribution des rations de soupe donne lieu à l'ouverture de cinq réfectoires, qui fonctionnent dès le début de l'automne jusqu'à la fin de l'hiver.

Tout au long de l'activité du CCS, un grand nombre de contrôles relatifs aux demandes de secours ont lieu dans le but annoncé d'éviter les « abus ». Des renseignements sur la situation des assistés sont demandés à la Direction de police et autres organismes susceptibles de fournir des informations. Par exemple, on décide « de demander à la direction des finances la liste des propriétaires de chiens; [en effet,] il paraît indiqué de refuser des secours aux familles qui se paient le luxe d'entretenir un chien et de faire la dépense de l'impôt sur les chiens »<sup>14</sup>.

L'activité du CCS de Lausanne est interrompue le 1<sup>er</sup> avril 1920, et le BCA reprend son activité indépendante, après six ans de collaboration. Cependant, une partie de l'organisation instaurée durant la Première Guerre mondiale « survit » au CCS. En

<sup>13</sup> ACV, *Procès-verbal du Comité central de secours de la ville de Lausanne*, séance du 14 août 1914.

<sup>14</sup> ACV, *Procès-verbal du Comité central de secours de la ville de Lausanne*, séance du 1<sup>er</sup> septembre 1914.

particulier, les diaconies sont chargées de la visite à domicile, désormais définie comme « le patronage moral à domicile » :

« D'accord avec les diverses diaconies protestantes et catholiques travaillant avec nous, nous continuerons – comme pendant la guerre – à recevoir à notre Bureau tous les nécessiteux et leur accorderons les secours qui se justifient dans la mesure de nos ressources. Les diaconies nous verseront une bonne partie du produit de leurs troncs. [...] Est-ce dire alors que le rôle des Diaconesses ou Dames visiteuses est diminué ou même n'a plus raison d'être? Absolument pas, car c'est à elles qu'incombe toujours le patronage moral à domicile. [...] Nous sommes persuadés que nos Dames visiteuses le comprendront et, quoique ne portant plus de petits bons à domicile, y apporteront d'autant plus leur affection, leurs conseils, leur expérience. »<sup>15</sup>

Après cette période, l'association poursuit son activité à Lausanne, engage du personnel et développe son réseau de collaboration avec les autorités politiques et les œuvres philanthropiques. Notons à ce propos la création, en 1919, du Service social de Lausanne, avec lequel le BCA instaure des contacts réguliers.

### **Entre crise et prospérité économique: aide au « chômeur véritable »**

À partir de 1921, une période de crise économique atteint la Suisse et avec elle s'installe la problématique du chômage. La Municipalité de Lausanne sollicite le BCA en tant qu'intermédiaire auprès des chômeurs, afin de leur remettre des allocations en nature. Le discours sur les « abus » persiste, et à la figure du « bon pauvre » s'ajoute celle du « chômeur véritable » :

« Sans doute il y a parmi les chômeurs des citoyens qui ont trouvé préférable de refuser un travail et de toucher l'allocation, trompant ainsi le contrôle du chômage. Que ceux qui les connaissent aient le courage de les dénoncer à qui de droit, car, non seulement ils abusent des deniers de la Confédération, de l'État et de la Commune, donc de tout le monde, mais encore ils font un tort considérable, par le discrédit qu'ils jettent sur eux, aux chômeurs véritables, je veux dire aux citoyens honnêtes qui souffrent moralement de n'avoir rien à faire et qui se demandent comment ils assureront le pain de leurs enfants. »<sup>16</sup>

15 ACV, *Rapport sur l'activité du Bureau central d'assistance de Lausanne du 1<sup>er</sup> juillet 1919 au 30 juin 1920 et sur les dix premières années de son existence*, p. 4.

16 ACV, *Rapport sur l'activité du Bureau central d'assistance de Lausanne du 1<sup>er</sup> juillet 1920 au 30 juin 1921*, p. 9.

Dès 1926, le BCA élargit quelque peu son activité et commence à accorder des aides financières. En effet, au lieu de distribuer uniquement des bons de lait, de pain ou de bois, le BCA commence à payer des loyers, des factures de gaz et d'électricité ou prend encore en charge des besoins exceptionnels, tel un dentier, des habits de deuil ou des souliers spéciaux pour malade. Le directeur du BCA s'exprime en ces termes par rapport à cette nouvelle forme d'assistance, appelée «Secours divers»: «[...] pouvoir aider sous des formes très variées, voilà ce qui donne à l'assistance privée son caractère si intéressant, je dirai si passionnant: aider au moment voulu et sous la forme la plus adéquate aux besoins»<sup>17</sup>.

Dans les années 1930, les effets de la crise mondiale se font aussi ressentir en Suisse et à Lausanne, induisant une augmentation considérable des demandes d'aide pour le BCA. Durant cette période, le chômage croît dans une forte proportion et toute une partie de la population, non assistée jusqu'alors, est concernée par le manque de travail et se voit dans l'obligation de solliciter de l'aide.

C'est dans ce contexte que, pour la première fois de son histoire, Lausanne connaît une transformation politique importante avec une victoire du Parti ouvrier socialiste<sup>18</sup> aux élections du 19 novembre 1933. La nouvelle Municipalité met alors la priorité sur la lutte contre le chômage par différentes mesures, tels des secours aux chômeurs, l'ouverture d'importants chantiers publics créant ainsi de l'emploi ou encore la limitation du travail féminin. L'Office communal du chômage est créé en 1933 et c'est à lui qu'incombe la surveillance du marché de l'emploi.

Ces changements et en particulier la mise en place de l'Office communal du chômage modifient les activités du BCA, qui ne s'occupe désormais plus des chômeurs. En 1937, le BCA se voit chargé, au vu des tensions qui déboucheront dans la Seconde Guerre mondiale, des Suisses rapatriés, activité qui deviendra par la suite un service indépendant au sein de l'association.

## **Dès la Seconde Guerre mondiale: réorganisation des activités du BCA**

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la tâche du BCA envers les compatriotes revenus au pays se développe passablement; son activité générale devient plus complexe, en

<sup>17</sup> ACV, *Rapport du Bureau central d'assistance de Lausanne. Un quart de siècle d'activité 1910-1934*, p. 14.

<sup>18</sup> Jean Melyan, «De la ville moyenne à la métropole régionale (1914-1980)», in Jean-Charles Biaudet (dir.), *Histoire de Lausanne*, Toulouse: Privat; Lausanne: Payot, 1982, pp. 392-393.

partie en raison de l'augmentation constante du coût de la vie et des œuvres sociales nouvelles.

Les années 1939 et 1940 marquent une étape importante pour le BCA avec la votation et l'application de la nouvelle loi de prévoyance sociale et d'assistance publique. En effet, cette loi attribue aux communes du domicile la responsabilité de l'assistance des pauvres vaudois, se traduisant à Lausanne par la création de l'Office communal d'assistance. Les pauvres lausannois – assistés jusque-là par les œuvres de bienfaisance comme le BCA, parce que la commune se limitait à aider ses bourgeois – sont désormais pris en charge par l'assistance publique. Le BCA est donc chargé par la ville de Lausanne de l'assistance aux Confédérés ainsi que des enquêtes et propositions pour la Commission communale d'assistance. La mise en pratique de cette nouvelle tâche s'avère être difficile, comme le relate le rapport d'activité de 1940 :

« En effet, l'enquête est chose fort délicate. Recueillir quelques renseignements, comme certains le supposent, est insuffisant. Il faut du tact, de la compréhension, beaucoup de perspicacité, de clairvoyance. L'enquêtrice se rend chez l'intéressé, examine le milieu (salubrité de l'appartement, mobilier, literie, tenue du ménage, valeur morale); il faut établir le budget familial (ressources, dépenses, dettes); s'informer de l'occupation des parents, de l'éducation des enfants. Les premiers renseignements obtenus, l'enquête se poursuit pour en contrôler l'exactitude et les compléter. Ce sont alors des démarches auprès des pasteurs, des institutions sociales, des gérants, des employeurs, parfois de la police. Les conclusions de l'enquête sont souvent difficiles à établir, car il faut considérer les causes morales et matérielles de la situation, arrêter les propositions pour sortir l'intéressé de difficultés et pour qu'il ne demeure pas, si possible, un indigent. Nous avons engagé deux enquêtrices pour ce travail, mais les demandes affluaient si nombreuses que nous dûmes temporairement faire appel à une troisième personne. Il importe, en effet, que l'enquête soit faite rapidement. Pour être efficace, l'aide doit être apportée en temps utile. »<sup>19</sup>

Les dispositions de la nouvelle loi d'assistance imposent également un nouveau régime aux Asiles de nuit en sus de l'activité du BCA. Ce dernier décide alors, à la fin de l'année 1939, de restituer la direction de son asile à la Municipalité. Cette date marque donc pour le BCA la fin de l'accueil des passants pauvres, activité exercée pendant près de trente ans par l'association.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1948, le Service des rapatriés est repris par le Département de l'intérieur du canton de Vaud et par l'Office communal d'assistance de Lausanne. Le 1<sup>er</sup> avril

<sup>19</sup> ACV, *Rapport sur l'activité du Bureau central d'assistance de Lausanne en 1940 (30<sup>e</sup> exercice)*, p. 6.

de cette même année, une convention est signée entre le BCA et l'Office communal d'assistance, la ville de Lausanne souhaitant s'adresser directement aux autorités cantonales et communales sans passer par le BCA. Dès lors, l'assistance publique ayant été reprise dans son ensemble par l'Office communal d'assistance et la Direction des œuvres sociales de la ville de Lausanne, une nouvelle période d'existence débute pour le BCA, qui se voit déchargé d'une grande partie de ses responsabilités financières et administratives. Les membres décrivent l'activité du BCA comme celle d'un « service social », consistant principalement en des visites à domicile et des rencontres.

Voici deux descriptions de cas pris en charge par le BCA, dans lesquels la dimension moraliste et paternaliste des propos peut être relevée ainsi que le statut des femmes et le rôle qui leur est attribué au sein du foyer :

« Le ménage Y est formé du mari, de la femme et de deux enfants. L'homme est assez brave et travaille tant qu'il peut. La femme est un peu molle et découragée par les soucis de la vie. Nous nous occupons de cette famille depuis plusieurs années avec une consigne très nette : veiller à ce que les Y n'aient jamais besoin d'assistance publique et privée, apprendre à cette femme à faire convenablement son ménage, tenir un budget très serré, afin que le mari ait du plaisir à la maison dans un appartement propre et que la femme ne soit plus accablée par les soucis matériels. Ils ne reçoivent plus de secours depuis plusieurs années, mais nous avons tout en mains. »<sup>20</sup>

Ou encore :

« Le ménage Z est mal assorti : la femme, nettement supérieure au mari, vient d'un milieu cultivé, et tout ce qui l'intéresse laisse complètement indifférent son mari. Il y a plusieurs enfants, la mère est sous-alimentée et fait facilement des crises de dépression nerveuse. Nous avons trouvé des amis qui permettent à M<sup>me</sup> Z de faire un peu de musique. En contact avec Pro Juventute et la paroisse, nous avons accordé à la famille d'importants subsides pour permettre à la mère de mieux se nourrir et de donner des fortifiants aux enfants. L'assistance publique ne peut pas intervenir, car le salaire du mari dépasse les barèmes officiels. »<sup>21</sup>

Dans le rapport d'activité de 1952, le directeur remarque : « En somme, le BCA est de plus en plus amené à s'occuper de gens dont personne... ne veut s'occuper. »<sup>22</sup>

<sup>20</sup> ACV, *Rapport annuel du Bureau central d'assistance de Lausanne, association indépendante et privée*, 1951 (41<sup>e</sup> exercice), pp. 3-4.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>22</sup> ACV, *Rapport annuel du Bureau central d'assistance de Lausanne, association indépendante et privée*, 1952 (42<sup>e</sup> exercice), p. 1.

L'introduction des méthodes en service social, particulièrement l'arrivée de la méthode d'intervention individualisée appelée « *case-work* », importée des États-Unis dans les années 1950, apparaît explicitement dans divers écrits de l'association. À cette période, le BCA s'appuie sur une conception différente de l'aide, s'inspirant en partie des « pensées directrices » du « *case-work* ». À ce propos, dans le rapport d'activité de 1952, le directeur du BCA décrit cette évolution en se référant aux recommandations de l'Unesco<sup>23</sup>:

« Il faut (individualiser), établir un diagnostic social – c'est-à-dire remonter aux causes de la dépendance – et enfin amener l'individu à résoudre lui-même ses problèmes. Le but du *case-work* est moins (de procurer des secours matériels ou même de remédier à des situations déficientes que de discerner pourquoi quelqu'un n'a pas pu résoudre lui-même son problème et de trouver comment il peut arriver à le faire. »<sup>24</sup>

Dès ces années, des tensions entre les notions d'aide et de contrôle semblent se dessiner, et l'efficacité du contrôle est remise en cause ainsi que les mesures jusqu'alors déployées afin d'éviter les abus. En 1959, le BCA s'exprime en ces termes par rapport aux mesures de contrôle:

« Le mensonge, monnaie courante, est la plaie de nos rapports avec nos protégés. En étudiant objectivement la question, nous nous demandons si nous ne sommes pas un peu responsables des (bourdes) que l'on essaye de nous conter. Est-il toujours utile de vouloir, par exemple, amener notre interlocuteur à avouer une chose que nous savons déjà? Plutôt que de provoquer ainsi la réticence, ne serait-il pas préférable de faire comprendre que nous voulons faire confiance à celui que nous aidons, qu'il doit maintenant s'en rendre digne. [...] Ajoutons encore, pour ceux qui douteraient de la possibilité d'agir ainsi, que toutes les mesures de contrôle, particulièrement en ce qui concerne l'emploi des secours, se révèlent illusoire envers ceux de nos assistés qui veulent nous tromper, et qu'elles ne sont qu'une mesure inutilement vexatoire envers les visiteurs (réguliers) et corrects. »<sup>25</sup>

À partir de 1960, à la suite du développement de l'activité sociale, une réorganisation des œuvres sociales privées est souhaitée à Lausanne. Le BCA s'associe à ce désir et consent à se dissoudre, au même titre que d'autres institutions privées. Cette réunion préside ainsi à la naissance, à Lausanne, en automne 1961, du Centre social des

**23** Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, créée en 1945.

**24** ACV, *Rapport annuel du Bureau central d'assistance, association indépendante et privée*, 1952 (42<sup>e</sup> exercice), p. 6.

**25** ACV, *Rapport annuel du Bureau central d'assistance de Lausanne, association indépendante et privée*, 1959 (49<sup>e</sup> année), p. 7.

Églises protestantes. Dès la création du BCA, les notions d'aide et de contrôle se côtoient dans les activités de l'association. Cependant, aucune tension n'est d'abord perçue entre ces deux principes, qui paraissent aller de pair et qui n'induisent aucune réflexion quant à l'adéquation éthique des pratiques de contrôle dans le domaine social. Puis, vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, on distingue la naissance de tensions entre ces deux notions, perçues comme contradictoires, à une période où le BCA s'appuie sur une conception différente de l'aide, en partie inspirée du «*case-work*».

Aujourd'hui encore, on constate que le problème des abus est au centre de nombreux débats sociopolitiques. Par sa médiatisation, cette question alimente la critique populaire et induit le renforcement des mesures de contrôle dans l'action sociale. L'étude de l'histoire du BCA laisse donc entrevoir des questionnements actuels. En effet, son existence donne un aperçu des mutations et de l'évolution de l'action sociale, aidant ainsi la compréhension de son positionnement actuel et montre, par exemple au travers de la question des abus, l'intérêt des expériences passées, qui peuvent encore nourrir la réflexion sociale.